

DAJI/2024/Décision/Tarifs/33

Décision portant approbation des tarifs d'inscription pour
le Colloque international la francophonie en marche en
France et dans le monde innover et créer en éducation

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,
Vu la demande d'approbation des tarifs d'inscription pour le « colloque international la francophonie en marche en France et dans le monde innover et créer en éducation », présentée le 25 juin 2024 par l'Unité de Recherche 4671 - ADEF,

Considérant que l'Unité de Recherche 4671 - ADEF a présenté, le 25 juin 2024, une demande d'approbation des tarifs d'inscription pour le « colloque international la francophonie en marche en France et dans le monde innover et créer en éducation ».

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au « colloque international la francophonie en marche en France et dans le monde innover et créer en éducation », organisé par l'Unité de Recherche 4671 - ADEF.

Ce colloque aura lieu les 26 et 27 septembre 2024 à l'INSPE sur le site de Saint-Jérôme – 52 avenue, Escadrille Normandie Niémen, 13013 MARSEILLE.

Les tarifs sont les suivants :

Tarifs d'inscriptions H.T :

Public	Droit d'inscription
Tous	100€
Doctorants ADEF	Gratuit
Etudiants inscrits en Master MEEF de l'Inspe	Gratuit
Membres du comité scientifique	Gratuit
Membres du comité d'organisation	Gratuit

Tarifs d'inscriptions TTC :

Public	Droit d'inscription
Tous	110€
Doctorants ADEF	Gratuit
Etudiants inscrits en Master MEEF de l'Inspe	Gratuit
Membres du comité scientifique	Gratuit
Membres du comité d'organisation	Gratuit

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 05 juillet 2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Publié le : 10 JUIL. 2024
Transmis au Recteur le : 10 JUIL. 2024